



Cumul emploi retraite

Par **FREDERIC971**, le **30/11/2024** à **12:45**

Bonjour,

Quelles sont les conditions à respecter pour reprendre un emploi, étant précisé que je suis retriaté depuis février 2023 pour carrière longue?

Bien respectueusement.

Par **Marck.ESP**, le **30/11/2024** à **15:38**

Bonjour et bienvenue

<https://www.lassuranceretraite.fr/portail-info/home/actif/montant-retraite/cumuler-emploi-retraite.html>

Chaque cas étant particulier (trimestres âge, taux plein) Il est donc recommandé de consulter votre caisse de retraite pour obtenir des informations précises et adaptées à votre situation personnelle.

Par **Visiteur**, le **30/11/2024** à **17:14**

Bonjour. Il serait utile pour les répondants, que vous précisiez votre âge, car le cumul intégral ne vous est pas possible si vous n'avez pas à la fois l'âge légal (de 62 à 64 ans selon votre année de naissance) et la durée d'assurance nécessaire pour obtenir une retraite au taux maximum.

Par **REGIS971**, le **01/12/2024** à **13:13**

En réponse au message de Fructidor, je suis né le 30 mars 1962 et suis parti à la retraite au 1er février 2023 pour carrière longue à taux plein; ci-dessous extrait de ma caisse de retraite.

Où en sont mes droits à la retraite ?

Dans votre situation :

- 169 trimestres sont requis pour partir à taux plein.
- au 01/01/2023 vous en avez enregistré 192.

**Il vous reste 0 trimestre à obtenir pour bénéficier d'une retraite à taux plein.
192 trimestres enregistrés**

Par **Visiteur**, le **01/12/2024** à **14:21**

Vous dites par ailleurs être à la retraite depuis février 2023

Avec ce nombre de trimestre, l'âge de départ pour les gens nés en 1962 est de 62 ans et 6 mois.

Vous pouvez donc aujourd'hui cumuler emploi et retraite.

Je vous conseille vivement de vous rapprocher de votre caisse de retraite. Les conseillers pourront vous fournir des informations détaillées sur votre situation personnelle et vous indiquer les démarches à suivre.